



Strasbourg, 18 novembre 2015

CODEXTER (2015)9

# **COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)**

---

## **RAPPORT ABRÉGÉ LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES**

**29<sup>e</sup> Réunion plénière**

Strasbourg (France), 17 – 18 novembre 2015

---

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) s'est réuni à Strasbourg les 17 et 18 novembre 2015 sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie). Le CODEXTER :

### **1. Ouverture de la réunion**

- tient une minute de silence pour les victimes des attentats terroristes sans précédent qui ont eu lieu le 13 novembre 2015 à Paris et transmet ses respects et son soutien à la population et aux autorités françaises ;
- transmet ses condoléances aux victimes du terrorisme en Turquie et en Russie ;
- prend note des observations préliminaires du Directeur Jan KLEIJSEN, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, en particulier en référence aux attentats terroristes récents qui ont pris la vie de tant d'innocents en Turquie, dans la péninsule du Sinaï, et en France. Suite aux derniers événements ci-mentionnés à Paris, il a invité le CODEXTER à utiliser l'acronyme « Daesch » dans ses documents au lieu du soi-disant « Etat islamique » pour ne conférer aucune légitimité à cette organisation terroriste. Il a souligné l'importance des travaux futurs du CODEXTER sur la question du « terrorisme et internet ». A travers ces divers comités compétents en la matière, le Conseil de l'Europe est, à ce sujet, dans une position unique pour faciliter la coopération internationale et prévenir l'utilisation d'internet par des terroristes pour diffuser leur message de haine et de terreur. En outre, il a rappelé l'action précieuse du CODEXTER qui a préparé dans les plus brefs délais le nouvel et important Protocole Additionnel sur les combattants terroristes étrangers qui a été signé récemment à Riga par 17 Etats et l'Union Européenne et qui est extrêmement pertinent dans le contexte d'aujourd'hui. Il a remercié la présidence de Bosnie-Herzégovine du Comité des Ministres pour la co-organisation et la Lettonie pour l'organisation de la Conférence d'ouverture à signature et a invité tous les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier à la fois la Convention et le Protocole Additionnel le plus rapidement possible ;

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

- adopte l'ordre du jour et décide de l'ordre de ses travaux ;

### **3. Communication du Président et du Secrétariat**

- prend note des informations communiquées par le Président, M. Nicola PIACENTE, et le Secrétariat concernant les développements récents dans le domaine du contre-terrorisme, en particulier l'adoption du Protocole Additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur la Prévention du Terrorisme (STCE n°217) à Bruxelles, Belgique, le 19 mai et son ouverture à signature subséquente à Riga, en Lettonie, le 22 octobre 2015 qui est signé désormais par 19 Etats et l'Union Européenne (UE);
- prend note de la ratification par Malte au 08 juillet 2015 et du Portugal le 19 août 2015. La Convention compte maintenant 34 ratifications. La Convention est entrée en vigueur pour Malte le 11 novembre 2015 et pour le Portugal elle aura lieu le 1er décembre 2015. Le 22 octobre 2015, la Convention a été signée par l'UE.
- prend note des informations fournies par l'Albanie concernant sa signature imminente du Protocole Additionnel;

- prend note des informations concernant la 6<sup>ème</sup> réunion du Bureau, les discussions qui y ont été tenues et des décisions prises ;

#### **4. Travaux et activités futurs du CODEXTER**

- examine le document sur les «propositions de priorités pour les travaux du CODEXTER » (doc. CODEXTER (2015) 6), le discute et aborde les priorités du Comité pour 2016 et 2017, dans l'ordre suivant :
  - (i) Terrorisme et internet ;
  - (ii) Evaluation des lacunes éventuelles du cadre juridique fourni par les instruments juridiques internationaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la prévention et de la répression du terrorisme, notamment concernant le droit humanitaire international et le terrorisme ainsi que ceux liés à l'absence d'une définition commune du « terrorisme » dans le droit international ;
  - (iii) Liens entre le terrorisme et le crime organisé (à aborder en coopération avec le CDPC);
- charge le Secrétariat de communiquer par courriel avec les membres du CODEXTER dont certains pourraient être intéressés par l'opportunité de se joindre aux groupes de travail qui aborderont ces priorités ;

#### **5. Examen et discussion sur le document sur les terroristes agissant seuls**

- prend note des informations communiquées par le Coordinateur du Sous-groupe sur les terroristes agissant seuls, M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce), concernant le « Document de discussion sur les terroristes agissant seuls » (doc. CODEXTER (2015) 7) qu'il examine et échange à cet égard ;
- s'accorde sur les recommandations du Sous-groupe sur les terroristes agissant seuls mentionnées au chapitre 5 du « Document de discussion » et propose au Comité des Ministres la création d'un comité ad hoc chargé de rédiger une recommandation relative aux terroristes agissant de manière isolée, qui donne aux Etats membres des orientations sur la manière de prévenir et de réprimer efficacement cette forme particulière de terrorisme ;
- charge le Secrétariat de préparer un projet de mandat pour un comité ad hoc pour rédiger une recommandation relative aux terroristes agissant de manière isolée et de le soumettre pour approbation du Bureau lors de sa prochaine réunion en vue de son adoption subséquente à sa prochaine plénière ;
- prend note de la présentation de M. Petr HOLY (République Tchèque) sur l'approche et l'expérience de la République Tchèque concernant les terroristes agissant seuls ;

#### **6. Amendements à la Recommandation relative aux techniques spéciales d'enquêtes**

- prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'état des lieux des travaux pour amender la Recommandation (2005) 10 sur les mesures spéciales d'enquête qui démarreront au début de l'année 2016 ;

## **7. La radicalisation en prison**

- prend note des informations communiquées par le Secrétariat concernant les travaux de rédaction du PC-CP du « Projet de Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent » (doc. PC-CP (2015) 2 rev3).
- examine le « Projet d'avis CODEXTER sur le projet de Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent » (doc. CODEXTER (2015) 7prov), préparé par le Bureau, et de l'adopter tel qu'amendé.
- charge le Secrétariat de transmettre l'avis au PC-CP lors de sa réunion plénière le 17 novembre 2015 afin d'obtenir leurs retours à ce sujet ;
- invite le Président du PC-CP, M. Mauro PALMA (Italie), à discuter de l'avis ;
- prend note des informations fournies par M. PALMA ;

## **8. La prévention de la radicalisation: présentation par l'Espagne**

- prend note des présentations des membres de la délégation d'Espagne, Mme Maria-Eugenia HERNANDEZ FERNANDEZ, Procureure , Conseillère, Direction Générale de Coopération international juridique et religieuse, Ministère de la Justice, et M. Fernando ROJO ESTEBAN, Centre de renseignement contre le terrorisme et le crime organisé, Ministère de l'Intérieur ; prend note, notamment, des informations communiquées sur le Centre espagnol de renseignement contre le terrorisme et le crime organisé (CITCO) et le plan national stratégique de lutte contre la radicalisation violente (PEN-LCRV) qui abordent l'extrémisme violent et la radicalisation par une action globale et coordonnée dont le point de départ se trouve au niveau local, ou au niveau du groupe vulnérable affecté ou de l'un de ses membres ;

## **9. Suivi donné au terrorisme et crime organisé**

- prend note des informations communiquées par le Secrétariat concernant le suivi à donner à la Conférence sur le terrorisme et le crime organisé qui s'est tenue à Malaga en 2014 ;
- approuve la décision du Bureau que le Secrétariat entreprendra une étude définissant, dans les grandes lignes, les liens entre le terrorisme et le crime organisé et proposera un catalogue de contre-mesures que les Etats pourraient prendre ;

## **10. Suivi de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE N° 196)**

- prend note des informations communiquées par Présidente du Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE N° 196) Mme Lucia LING KET ON (Pays-Bas), concernant la dernière réunion du Groupe (16 novembre 2015) ;
- prend note que M. Tobias KAPPELMANN (Allemagne) et Mme Tanja KIKEREKOVA (« L'ex-République yougoslave de Macédoine ») ont été élus respectivement en tant

que Président et Vice-Présidente du Groupe des Parties pour un an (renouvelable une fois) ;

- prend note que pour son prochain cycle de suivi, le Groupe évaluera la mise en œuvre de l'article 13 de la Convention concernant la protection, le dédommagement et l'aide aux victimes du terrorisme. Le Groupe considèrera aussi les articles 17,18 et 19 ainsi que de la question générale de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes comme sujets futurs pour les évaluations thématiques ;
- prend note du Projet de Résumé du Rapport d'évaluation thématique sur la mise en œuvre de l'article 5 sur la «provocation publique à commettre une infraction terroriste » de la Convention pour la prévention contre le terrorisme, adopté par le Groupe des Parties le 16 novembre 2015 ;

## **11. Elections**

- remercie M. Nicola PIACENTE (Italie) pour son travail en tant que Président ;
- élit M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce) en tant que Président du CODEXTER pour un an (renouvelable).
- élit M. Mats BENESTAD (Norvège) en tant que Vice-Président pour un an (renouvelable) ;
- élit M. Nicola PIACENTE (Italie), Mme Lucia LING KET ON (Pays-Bas), Mme Ileana VISOIU (Roumanie) en tant que membres du Bureau pour deux ans (renouvelable) ;

## **12. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et information sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme**

- prend note de la mise à jour du profil national sur la capacité de lutte contre le terrorisme tel que soumis par la délégation française. Une version révisée du profil national sera soumise par la France pour la prochaine réunion ;
- prend note de la présentation de M. Shingo MIYAMOTO, Directeur de la Division pour la coopération en matière de sûreté et de sécurité internationale, Ministère des Affaires Etrangères, concernant les mesures récentes prises par le Japon pour contrer le terrorisme auquel le pays a fait face suite à des attentats terroristes chimiques de grande ampleur. M. MIYAMOTO a présenté les développements à cet égard dans le cadre du « plan d'action de prévention du terrorisme » du Japon. Ce plan cible principalement le control des matériaux pouvant être utilisés pour des attaques terroristes, le control des frontières et les actes législatifs pour geler les biens des terroristes. En outre, l'importance de la relation de proximité entre la police et la communauté (« Koban ») a été souligné comme étant une mesure forte de prévention au Japon qui peut inspirer d'autres pays ;
- prend note des informations communiquées par l'Italie et la Croatie concernant leur intention de soumettre une mise à jour de leur profil national lors de la prochaine réunion et invite tous les Etats membres à soumettre régulièrement des mises à jour de leur profil national ;

---

**13. Information de la Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes du CODEXTER**

- prendre note des informations communiquée par la Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Tanja Kikerekova (« l'ex-République yougoslave de Macédoine », concernant en particulier la RCSNU 2242 du 13 octobre 2015 sur « les femmes, la paix et la sécurité » qui traite également du rôle joué par les femmes dans la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent qui peut être propice au terrorisme.

**14. Date et lieu de la 30ème réunion plénière du CODEXTER**

- tiendra sa réunion prochaine à Strasbourg aux 19-20 mai 2016 ;
- charge le Secrétariat d'informer le Groupe des Parties de la décision concernant cette date pour planifier la réunion du Groupe en marge de celle du CODEXTER le 18 mai 2016 ;

**15. Adoption du Rapport abrégé et de la liste des points examinés et des décisions prises**

- adopte le Rapport abrégé et la Liste des points examinés et des décisions prises.

